

Les pays en développement et les donateurs ont recherché un cadre efficace permettant de résoudre le problème de l'échec de l'aide à réduire la pauvreté, à créer du développement et à proposer des solutions pérennes. Le mouvement pour le développement durable lancé à partir du milieu des années 1990 était centré non seulement sur le montant de l'aide, mais également sur la manière dont elle était fournie et utilisée et sur sa contribution à l'obtention de résultats. Les facteurs qui suivent ont conduit à l'émergence du cadre de l'efficacité de l'aide.



Les différences de méthodes et de conditions posées par les donateurs entraînaient des coûts de transaction énormes pour les pays en développement

Des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, le financement des projets suivait le modèle d'aide traditionnel, dans lequel les pays bénéficiaires se conformaient aux conditions et procédures de chaque donateur.

Les projets étaient conduits parallèlement aux politiques de chaque pays, et les institutions nécessaires à la gestion des différentes procédures des donateurs entraînaient des coûts élevés pour les pays en développement, tout en freinant le développement de capacités internes (institutionnelles), particulièrement dans les pays les plus pauvres et les plus dépendants de l'aide.

En moyenne, les pays en développement devaient gérer jusqu'à 20 donateurs, avec chacun ses programmes et projets spécifiques (OMS, 2010). Les différentes conditions imposées par les donateurs accroissaient la charge administrative, limitaient la maîtrise des plans de développement par le pays bénéficiaire et affaiblissaient les compétences de gestion financière publiques.

Les projets isolés et autonomes n'ont pas mis en place de capacités pérennes permettant de perpétuer les résultats des projets

Sans des capacités robustes (institutions et systèmes forts et expertise locale), les pays en développement n'ont pas été en mesure de s'approprier et de gérer leur développement. Dans la plupart des cas, les projets dépendaient d'une source extérieure.

Avec l'achèvement d'un projet, ses capacités disparaissaient en laissant derrière elles des ressources locales et des arrangements institutionnels insuffisants pour perpétuer le projet.

Le manque de coordination des activités des donateurs et la fragmentation des ressources entraînaient une duplication des efforts et un gaspillage de ressources, rendant l'aide inefficace

Certains pays, régions et secteurs (dits « orphelins de l'aide ») recevaient peu ou pas de financement, ou étaient laissés à la traîne. D'autres pays et secteurs (les « enfants chéris ») devaient gérer un montant d'aide massif et une multiplicité de donateurs travaillant dans le même secteur.

Une maîtrise insuffisante par les pays bénéficiaires

Au cours des années 1990, les politiques et objectifs des donateurs dominaient le calendrier du développement. De nombreux pays mettaient en œuvre des Plans d'ajustement structurel (PAS) imposés par la Banque Mondiale et le Fond monétaire international (FMI). Les PAS furent introduits à la fin des années 1950 comme une condition à l'obtention de nouveaux emprunts ou à la réduction des taux d'intérêt sur des prêts en cours. Ces plans imposaient aux pays des réformes visant à stimuler la croissance économique et à réduire la pauvreté, mais la plupart des pays ne remplissaient pas ces conditions, principalement faute d'une maîtrise de leur développement.

Une faible responsabilité envers les contribuables

À partir des années 1990, les contribuables des pays donateurs ont commencé à demander des preuves de l'efficacité de l'aide, et à exiger plus de responsabilité de la part des pays donateurs et bénéficiaires. Au cours des dernières années, tandis que le soutien public et politique à l'aide au développement s'érodait, la crise financière mondiale qui a débuté dans les pays du Nord a renforcé l'exigence de résultats.

Pour lutter contre cette situation, un cadre politique international pour l'efficacité de l'aide a été mis en place à partir de l'an 2000.

La mise en place de cadre est discuté dans la fiche 3.



REFERENCES

OMS, 2010. Évaluation annuelle mondiale de l'ONU-eau sur l'assainissement et l'eau potable : cibler les ressources pour de meilleurs résultats (GLAAS 2010) [en ligne] Genève : Organisation mondiale de la santé. Disponible sur : <http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/9789241599351/fr/> [consulté le 26 août 2013].

LECTURES COMPLEMENTAIRES

de la Harpe, J., 2012. Making aid effective at the local level. (Triple-S Briefing note 5) [pdf] La Haye : IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement. Disponible sur : <http://www.waterservicesthatlast.org/media/publications/making_aid_effective_at_the_local_level>

Verhoeven, J., Uytewaal, E. et de la Harpe, J., 2011. Aid effectiveness in the water and sanitation sector: policies, practices and perspectives. (Thematic Overview Paper 26) [en ligne] La Haye : IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement. Disponible sur : <<http://www.irc.nl/top26>>

IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement et l'équipe des Processus Pays du Partenariat Eau et Assainissement pour Tous (SWA) ont préparé ce dossier d'information afin d'aider les professionnels du secteur de l'AEPH à comprendre ce qu'implique l'efficacité de l'aide (EA). Il vise à aider les professionnels du secteur à appliquer les principes de l'EA et du SWA dans leur travail quotidien, à les intégrer dans les politiques et pratiques de l'AEPH.

Ce dossier d'information sur l'efficacité de l'aide a été préparé par les agents d'IRC Erma Uytewaal, Jeske Verhoeven et Carmen da Silva-Wells, avec des contributions de Jean de la Harpe. Il a été revu par Clare Battle de WaterAid et Ceridwen Johnson du Secrétariat Sanitation and Water for All. Pour plus d'informations sur ce dossier et le travail d'IRC sur l'efficacité de l'aide, contactez Erma Uytewaal à l'adresse uytewaal@irc.nl ou Jeske Verhoeven à l'adresse verhoeven@irc.nl.



2013, IRC.

IRC Centre International de l'Eau et de l'Assainissement
Bezuidenhoutseweg 2, 2594 AV
La Haye, Pays-Bas
T + 31(0)70 304 4000
E : general@irc.nl
W : www.irc.nl

